

RF s/p LARGENTIERE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2023 007-210701587-20230324-2023_MARS_16-DE

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 24 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Danièle MATHON

Objet: CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ACHAT ET LA POSE DE VOLETS POUR LE LOGEMENT DE SARDIGES ET DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCBA - 2023_MARS_16

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter des volets et de les faire poser pour le logement de SARDIGES.

Après avoir contacté plusieurs entreprises, seule l'entreprise EI BENOIT JOURDAN a répondu et nous propose deux devis :

- un devis avec des volets battants pour la somme de 5930.00 euros HT.
- un devis avec des volets roulants pour la somme de 7000.00 euros HT.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours peut être demandé auprès de la CCBA pour financer une partie de ce projet et propose le plan de financement suivant :

- Auto-financement: 50 % HT
- fond concours CCBA : 50 % HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet d'acheter des volets et de les faire poser pour le logement de SARDIGES.
- retient le devis de la société EI BENOIT JOURDAN à VESSEUX avec des volets roulants pour la somme de 7000.00 euros HT. En effet, il est plus pratique, au vu de l'épaisseur des murs, d'avoir des volets roulants dans ce logement.
- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
achat et pose volets pour le logement de Sardiges	7 000.00 €	Fonds de concours	3 500.00 €
		auto-financement	3 500.00€
TOTAL	7 000.00 €	TOTAL	7 000.00 €

- autorise Monsieur le Maire à solliciter un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**



République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 08 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne RAGONNAUD

Objet: LOCATION DU PETIT GITE - 2023_MARS_13

Monsieur le Maire expose que Monsieur Pascal LEU ayant un travail saisonnier à l'hotel des cevennes souhaite louer le petit gîte du 1er avril au 21 avril 2023 - du 29 avril au 26 mai 2023 et du 3 juin au 31 octobre 2023.

De ces faits, Monsieur le Maire propose de louer le petit gîte à Monsieur LEU Pascal pour la somme de 350 euros mensuel toutes charges comprises et sera demandé une attestation d'assurances pour la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer un bail avec Monsieur Pascal LEU, pour un loyer mensuel de 350 euros HT toutes charges comprises du 1er avril au 21 avril 2023 - du 29 avril au 26 mai 2023 et du 3 juin au 31 octobre 2023. Un attestation d'assurances pour la location sera demandée.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an ci-dessus.